

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2013*

Le 28 mars 2013 à 20h55, les membres du Conseil Municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 22 mars 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, M. BANBUCK, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRAU-RAUCOULES, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. CHIALI, M. CHAPPELLIER, M. CAVALIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER
Mme MATHONNAT par Mme ELMALKI
M. ZENOU par Mme SOUGMI
Mme LATEB par Mme LEFEVRE
M. GIRIER par Mme THERET
Mme GESTIN par M. DESMAREST
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par M. ROUSSEL
Mme GUILLOT par Mme POISAT
M. TRAORÉ par M. GUILLAUD-BATAILLE
M. DALI par M. REISSER
Mme LEBRUN par M. MONTEIL

Membre absent :

M. POIRSON

Secrétaire de séance :

Mme THERET

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Bonsoir, je vous propose de commencer notre séance. Celle-ci comporte quatre points à l'ordre du jour puisque le rapport n°19 a été retiré comme cela a été indiqué en commission préparatoire.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2013. Y a-t-il des observations ? M. AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Bonsoir. A la page 4 du compte-rendu, il est indiqué « Monsieur le Maire, LES chers collègues », au lieu de « Monsieur le Maire, MES chers collègues ».

Jean-Luc LAURENT

Cette modification sera intégrée.

Y a-t-il d'autres observations ou demandes de modifications ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets donc aux voix ce rapport avec la modification de M. AUBAGUE.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Nous en venons maintenant au premier rapport de notre séance. M. NICOLLE.

N°2013-018. BUDGET VILLE : IMPOSITIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 2013 ADOPTION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Jean-Marc NICOLLE

Comme chaque année, il vous est proposé de reconduire les taux des trois taxes directes locales répartis de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 13.96 %
- Foncier bâti : 23.20 %
- Foncier non bâti : 14.94 %

Ces taux n'augmentent pas et restent donc à l'identique. Par ailleurs, comme nous l'avions précisé lors du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'adoption du budget 2013, il est à noter que la loi de finances 2013 a validé un coefficient de revalorisation des bases cadastrales de 1.8 %. Le produit total de fiscalité sur ces trois bases s'élèvera donc à 17 502 909 €.

Jean-Luc LAURENT

Merci pour cette proposition présentée au nom de la Municipalité, qui découle des décisions que nous avons prises à l'occasion du Budget Primitif pour l'année 2013.

Y a-t-il des interventions ? M. AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, je me situe clairement dans l'opposition à votre politique. De fait, je ne peux souscrire à l'adoption de ce rapport. Je voterai donc contre en remarquant effectivement que les bases cadastrales seront revalorisées de 1.8 %. En conséquence, les kremlinois paieront plus d'impôts, même si cela n'est pas de votre responsabilité.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? *(Il n'y en a pas).*

M. NICOLLE pour expliquer ce que signifie la revalorisation des bases cadastrales.

Jean-Marc NICOLLE

Je n'ai pas compris si M. AUBAGUE proposait une diminution ou une augmentation de la fiscalité. J'ai cru comprendre qu'il proposerait une baisse mais comme il ne l'a pas dit, nous pourrions penser que, dans un acte généreux ou cohérent avec une politique gouvernementale précédente, il aurait effectivement eu à cœur de prôner une augmentation de la fiscalité. Or, dans le cas présent, il n'y a pas d'augmentation du taux puisqu'il s'agit d'une revalorisation des bases cadastrales. Bien évidemment, cela se traduit par une augmentation de la valeur locative sur la fiscalité locale, générant ainsi une légère augmentation du produit. En effet, si la valeur cadastrale augmente, le taux lui n'augmente pas. De fait, nous n'augmentons pas mécaniquement de 1.8 %. D'autant plus que dans le même temps, nous pouvons aussi éventuellement avoir des baisses sur certaines valeurs locatives au niveau des bases cadastrales.

Je voudrais ajouter que, si on remonte dans le temps, il n'y a pas eu une seule année où un gouvernement de Droite ou de Gauche n'ait pas revalorisé les bases cadastrales. Et, d'une certaine manière, cela permet aussi de tenir compte du niveau d'inflation. Nous sommes donc dans un système qui n'est même pas à masse constante.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets donc aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 33

Contre : 1 (M. AUBAGUE).

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à la majorité.

Nous passons au rapport suivant. M. GUILLAUD-BATAILLE.

**N°2013-020. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS À DIVERSES ASSOCIATIONS
- EXERCICE 2013**

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme cela vous est rappelé dans la note, il s'agit de continuer la politique de subvention aux projets que nous avons développée, notamment pour trois associations nouvelles sur notre Ville. L'une pour les collèges, une autre auprès de l'association SOS enfants et une dernière qui a participé

à la fête des solidarités en décembre dernier, et qui travaille notamment avec « Citoyenneté Active ». Il s'agit donc de financer des projets dont nous vous avons donné une description assez précise.

J'en profite également pour vous annoncer que la Ville organisera une journée du bénévolat avec le monde associatif dans le courant du mois d'avril. Cette journée, qui se tenait à l'intérieur de l'espace Maigné depuis deux ans, aura lieu cette année sur la place Jean-Baptiste Clément, devant la médiathèque le 20 avril à 14 heures. Il s'agit pour nous d'en faire un événement public qui permettrait à des associations de rencontrer directement des bénévoles potentiels dans la rue, au Kremlin-Bicêtre.

Jean-Luc LAURENT

M. CHAPPELLIER puis M AUBAGUE.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme la délibération n°19 a été retirée de l'ordre du jour et que je n'ai pas pu participer à la commission mixte, pouvons-nous savoir pourquoi a-t-elle été retirée ?

Jean-Luc LAURENT

Cette délibération a été retirée afin qu'il y ait un complément d'information. Elle a donc été ajournée.

Bernard AUBAGUE

Concernant la délibération n°20, je voterai pour ces attributions de subventions auprès de ces trois associations en faisant deux remarques car comme mon collègue, je n'étais pas présent à la commission mixte. Premièrement, je trouve que le fait de donner 1 000 € à l'association « Kidz Hush » est peut-être beaucoup pour une première demande de subvention. Deuxièmement, quelqu'un pourrait-il me dire ce que signifie le nom de cette association et de quelle langue il s'agit.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Tout d'abord, il s'agit d'une subvention aux projets. Par conséquent, nous nous adossons sur un projet chiffré. Nous y répondons donc à hauteur des besoins afin que le projet puisse se réaliser. En outre, il faut savoir que ce n'est pas une première subvention car, par définition, la subvention aux projets est un « one shot ». Autrement dit, l'association ne pourra pas prétendre à une subvention l'année prochaine.

Quant au nom de l'association le terme « Kidz » signifie enfants et « Hush » signifie chute en anglais. Aussi, comme cet atelier aide à l'expression des enfants, je pense qu'il s'agit d'un jeu de mots.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Nous passons au rapport n°21. Mme LEFEVRE.

N°2013-021. FIXATION DU PRIX DE VENTE DU LIVRE « HISTOIRE DU KREMLIN BICETRE »

Denise LEFEVRE

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir très chers collègues.

Il vous est donc proposé de voter le prix de la deuxième édition du livre de l'histoire du Kremlin-Bicêtre réalisé par Madeleine Leveau-Fernandez fixé à 30 € T.T.C., ainsi que le taux de remise consenti au libraire à hauteur de 33 % du prix hors taxes. Je vous remercie de voter pour et j'encourage ceux qui n'ont pas lu la première édition de lire la deuxième.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ? M. AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Afin de déterminer mon vote, serait-il possible d'avoir en une phrase le contenu très sommaire de ces 32 pages supplémentaires ? L'auteur a-t-il par exemple complété historiquement ses recherches ? Bref, pourquoi ajoutons-nous 32 pages et que contiennent-elles ?

Denise LEFEVRE

Avez-vous lu la première édition ? Car si tel est le cas, vous pourrez vous-même faire la comparaison entre le début et la fin.

Jean-Luc LAURENT

Le nombre de pages supplémentaires correspond au choix d'une nouvelle maquette. La première édition sera donc diminuée de considérations et de faits historiques nationaux puisque nous situons à chaque fois l'histoire du Kremlin-Bicêtre dans le contexte national. La partie « nationale » va donc être réduite, non seulement par souci de facilitation de la lecture et de pédagogie, mais aussi pour mettre davantage en valeur le Kremlin-Bicêtre et son iconographie, le tout dans une nouvelle maquette. L'essentiel de cette nouvelle édition tient donc dans une nouvelle pagination et dans une maquette contenant des illustrations plus développées que dans la première édition.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets aux voix cette proposition.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n°22. M. NICOLLE.

N°2013-022. RESSOURCES HUMAINES ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Jean-Marc NICOLLE

Il vous est proposé de créer les quatre postes suivants dans le tableau des effectifs :

- Petite enfance : un aide auxiliaire de puériculture.

- Médiathèque : un assistant culturel.
- Relation citoyens : 2 huissiers.

Je vous rappelle que le dispositif des emplois d'avenir est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2012. Il s'adresse à des jeunes peu ou pas qualifiés, dont le profil vous est rappelé dans le rapport. Ces jeunes doivent avoir entre 16 et 25 ans et jusqu'à 35 ans pour les jeunes porteurs d'un handicap. S'agissant du niveau d'études, ce dispositif concerne soit les jeunes n'ayant pas de diplôme, soit ceux disposant d'un CAP ou d'un BEP, et totalisant au moins six mois de recherche d'emplois au cours des douze derniers mois. Ce contrat de travail prend la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). L'Etat apporte une aide aux collectivités territoriales fixée à 75 % du taux horaire brut du niveau du SMIC sur une durée comprise entre 12 et 36 mois, ce qui correspond à la durée du contrat. Par ailleurs, ce contrat peut être prolongé de manière dérogatoire pour une durée totale de cinq ans. A l'issue du contrat, l'employeur dispose de plusieurs alternatives. Premièrement, il peut pérenniser l'emploi par un recrutement en CDD ou comme stagiaire de premier grade de catégorie C. Deuxièmement, en cas de non-maintien de l'emploi, un entretien-bilan est effectué avec le jeune afin d'examiner les postes professionnels envisageables en fonction des compétences acquises. En outre, l'indemnisation du chômage est à la charge de l'employeur. Enfin, le jeune bénéficie d'une priorité d'embauche durant un délai d'un an à compter du terme de son contrat dans la collectivité.

Le dispositif propose un atout important offert par l'employeur. Il s'agit de la formation. C'est la raison pour laquelle l'employeur doit s'engager à désigner un ou des tuteurs en fonction des postes ouverts. Il doit également établir un parcours de formation spécifique pour chacun des jeunes, sachant que le CNFPT a déjà mis en place un certain nombre de dispositifs d'accompagnement dont pourra bénéficier notre collectivité.

En termes de recrutement et de perspective au sein de notre collectivité, ces emplois concernent principalement la mission locale. S'agissant de quatre contrats cités au début de mon propos, il faut savoir que nous ne nous engageons pas à faire de la quantité mais de la qualité. En effet, au regard de la situation des jeunes vis-à-vis de l'accès à l'emploi et de la crise que traverse notre pays, notre rôle en tant qu'employeur est bien de privilégier la qualité et de faire en sorte que nous puissions mettre le pied à l'étrier à ces jeunes. Nous faisons même davantage puisque nous sommes sur des dispositifs qualifiants d'une durée de 12 à 36 mois minimum. Notre but est donc de permettre à ces jeunes en difficulté en matière de qualification de pouvoir non seulement accéder à un emploi, mais aussi d'être dans un travail qui puisse leur offrir une possibilité d'obtenir un poste avec une qualification les professionnalisant. Cela leur permettra ainsi d'assurer la pérennité de leur travail que ce soit dans la collectivité ou auprès d'un autre employeur.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? M. AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Plutôt que de prendre deux huissiers, qui, si je décrypte le vocable administratif, sont a priori des agents d'accueil, ne serait-il pas possible d'améliorer la signalétique des services et de donner des missions plus enrichissantes à ces deux jeunes ? Pour autant, je voterai pour cette mesure.

Jean-Luc LAURENT

M. CHAPPELLIER.

Bernard CHAPPELLIER

Nous sommes bien entendu favorables aux emplois d'avenir. Or, M. NICOLLE, vous disiez que la Mairie faisait dans le qualitatif et non pas dans le quantitatif. Cela voudrait-il dire que nous allons nous limiter à ce type d'emplois ou que nous pouvons aussi développer ces emplois d'avenir dans

d'autres secteurs d'activité de la Ville ? Je pense par exemple à la voirie ou encore aux espaces verts. Car je pense que c'est une bonne mesure qui peut servir à des jeunes ayant des difficultés à accéder à un premier emploi. Aussi, si nous avons la possibilité d'augmenter le nombre de ces emplois - toujours en préservant l'aspect qualitatif -, je pense que cela serait encore mieux pour certains jeunes de notre Ville.

Jean-Luc LAURENT

M. DESMAREST.

Alain DESMAREST

Tout d'abord, je voulais indiquer notre soutien à cet effort permettant de favoriser le parcours des jeunes vers l'emploi. Dans le même temps, M. NICOLLE nous rappelle que la Ville souhaite favoriser la qualité plus que la quantité comme elle l'a déjà fait dans le passé. Je partage complètement cet avis. Cependant, même si je ne sais pas ce qu'il en est pour la Ville, je crois savoir qu'il existe de fortes pressions pour que soient créés de tels emplois en quantité. Je dis cela car, même si le Conseil Général du Val-de-Marne a une toute autre masse salariale que la ville du Kremlin-Bicêtre, ce dernier a pour autant choisi de recruter 150 emplois jeunes. J'ai tout de même entendu quelques voix nous reprochant que cela n'était pas beaucoup. Bref, j'approuve complètement les propos de M. NICOLLE sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire de la quantité. Le but est en effet de permettre réellement à des jeunes de s'insérer, de se former et d'aller vers un emploi stable correctement rémunéré par la suite.

Deuxièmement, ce dispositif n'a d'intérêt que s'il ne remplace pas des emplois qui pourraient être occupés par des contractuels ou des titulaires de la fonction publique territoriale -l'objectif du législateur n'étant pas de créer un effet d'aubaine pour les employeurs, qui plus est lorsque l'employeur en question est la fonction publique. Dans l'esprit, il s'agit donc bien d'emplois nouveaux ou émergents qui correspondent à des besoins nouveaux ou repérés, de services rendus à la population. Je voulais donc simplement préciser que nous y serons attentifs car, d'après ce que j'ai cru comprendre, il devrait y avoir d'autres emplois d'avenir par la suite. Nous y serons davantage attentifs, car nous sommes sûrs de la défense du statut de l'emploi au sein de la fonction publique territoriale.

Jean-Luc LAURENT

M. CHAPPELLIER.

Bernard CHAPPELLIER

J'ajouterai que ce qui est intéressant dans les emplois d'avenir, c'est la question du tutorat, autrement dit la transmission d'expérience. Comme je suppose qu'il devrait y avoir des départs en retraite sur la Ville et que ces emplois d'avenir peuvent s'étaler sur une longue période, il serait peut-être aussi intéressant de regarder là où il risquerait d'y avoir des départs en retraite ou des remplacements. En effet, si ces jeunes ont la possibilité de rentrer en CDD suite à cette formation directe sur le terrain, il serait peut-être intéressant de regarder cela de plus près. Il y aurait alors une certaine continuité. Aussi, comme le disait M. DESMAREST, il ne s'agit pas de remplacer des emplois qui existent déjà sur la Ville, mais de former des jeunes qui pourraient devenir des fonctionnaires de la Ville et remplacer ainsi des éventuels départs en retraite.

Jean-Luc LAURENT

M. NICOLLE pour répondre.

Jean-Marc NICOLLE

Je prolongerai les propos de M. CHAPPELLIER car, aussi surprenant que cela puisse paraître, je suis d'accord avec son intervention. Effectivement, ces emplois ne sont pas faits pour se substituer à l'emploi statuaire. Pour autant, le dispositif offre véritablement la possibilité de donner accès à

l'emploi à des jeunes en grande difficulté qui n'ont pas de formation et dont nous savons très bien qu'ils ne pourraient pas obtenir certains emplois au sein d'une collectivité locale. En effet, lorsque nous ouvrons un certain nombre de postes en temps de pénurie d'emploi, nous savons que nous avons malheureusement un certain nombre de jeunes, ou de moins jeunes, surdiplômés qui postulent. Nous avons donc un phénomène d'éviction de jeunes qui ne sont pas formés ou qui n'ont pas de qualification. Dans les faits, ceux-ci se retrouvent alors exclus de tout dispositif ou accèdent à des emplois que d'autres ne veulent pas, et qui, aux yeux de certains, ne sont pas des emplois qualifiants. Je pense par exemple à l'entretien de la voirie ou à des profils de ce type. Il est donc important que ce dispositif permette de donner accès à des jeunes qui n'ont pas de formation sur des profils bien particuliers. Aussi, je pense que ce dispositif est intéressant en cela.

Encore une fois, je partage l'idée que nous ne devons pas le concevoir en remplacement d'emplois statutaires. Pour autant, malgré tout ce que fait la Ville en matière de recrutement et de formation qualifiante, nous avons cependant une pénurie et nous n'arrivons pas à pourvoir. Et nous ne sommes pas la seule collectivité dans ce cas. Bref, il y a une pénurie dans ce domaine. C'est pourquoi, grâce à ce dispositif, et sans venir remplacer des emplois statutaires, on se donne la possibilité de donner accès à l'emploi et d'offrir une formation qualifiante à un jeune qui, si le dispositif n'existait pas, n'aurait peut-être pas trouvé ce travail par les voies classiques d'accès à l'emploi. Car effectivement, il existe un réel besoin au niveau des populations et des structures pour démultiplier davantage nos capacités d'accueil.

S'agissant du qualitatif par rapport au quantitatif - sachant que nous avons 500 agents dans notre collectivité -, la question des tuteurs est importante pour réussir ce dispositif en tant qu'employeur. Or il est vrai que le nombre risque de s'opposer à la qualité. Et si nous voulons que les choses soient bien faites, nous savons que le tuteur doit non seulement réaliser un véritable travail de suivi et d'encadrement du jeune, mais il doit aussi assurer un travail de transmission. Le tuteur est en effet recruté dans ce cadre. Par ailleurs, en plus de ces emplois jeunes, nous avons aussi développé de manière importante dans la collectivité des CAP, des formations qualifiantes avec les stages universitaires ou encore les formations en alternance. Là aussi, pour être efficace, chaque jeune doit avoir un tuteur. C'est pourquoi nous devons faire attention et prendre ce dispositif en complément de ce qui existe déjà dans notre Ville. C'est d'ailleurs pour cela que les postes proposés ne représentent qu'une première liste. Aussi, au regard des besoins de la collectivité, nous viendrons peut-être vous proposer d'autres créations d'emplois d'avenir dans différents secteurs lors d'une prochaine séance municipale, tout en gardant à l'esprit l'aspect qualitatif.

Enfin, j'ai trouvé choquant les propos de M. AUBAGUE sur les agents d'accueil car ils laisseraient entendre que le poste d'agent d'accueil n'est pas un emploi qualifié. Or, je trouve vraiment dommage de laisser supposer cela car, les agents n'ont pas simplement un rôle d'agent d'accueil au sein de cette plateforme et du guichet unique que la collectivité met en place. En effet, même dans leur mission d'orientation, leur rôle est aussi de comprendre le besoin de l'usager au delà de la formalisation de leur demande. Le travail que nous essayons d'impulser au niveau de la collectivité est un travail de détection, de médiation, afin de pouvoir identifier certaines choses qui ne s'expriment pas directement grâce au dialogue et au contact privilégié.

J'illustrerai simplement mon propos en citant l'exemple d'une personne venue à l'automne dernier pour faire des démarches administratives. Dans la relation qui s'est construite avec l'agent d'accueil, ce dernier a pu identifier un risque de santé publique dans l'appartement occupé par cette famille qui semblait confronté à des problèmes liés au plomb. Aussi, grâce au service social, et grâce à ce travail de détection, nous avons pu engager une procédure et aider cette famille auprès de son bailleur pour effectuer le travail nécessaire. Cela est très intéressant car nous ne pouvions pas faire ce travail précédemment avec le cloisonnement que nous avons avec les services. Aujourd'hui, nous

pouvons donner une véritable mission de médiation à l'ensemble de ces agents en revalorisant la fonction d'accueil. J'espère donc vous avoir convaincu sur ce sujet, car même si la signalétique est un plus, elle ne remplacera jamais la présence et le dialogue entre les personnes.

Jean-Luc LAURENT

Nous pouvons donc passer au vote sur ce rapport qui constitue une première série de mesures.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité. Je vois que le débat a été utile.

Nous arrivons donc au terme de cette séance. Il me reste à vous rendre compte des décisions que j'ai prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. J'ai signé 56 décisions et contrats dont la liste vous a été donnée.

Y a-t-il des questions ? M. AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

S'agissant du contrat n°5 passé entre la Mairie et la société CSA pour une enquête téléphonique pour l'observatoire des engagements, est-il possible d'avoir le montant approximatif de l'engagement financier ? D'autre part, sera-t-il possible pour les conseillers municipaux qui en feraient la demande d'avoir les résultats de cette enquête ?

Jean-Luc LAURENT

Concernant le montant financier, le bon de commande est de 23 800 €. Vous souhaitez que les conseillers municipaux puissent obtenir les résultats, et ma réponse est évidemment oui. Vous serez d'ailleurs invités à une réunion de présentation des résultats par l'institut CSA. La date est en passe d'être calée. Cela fera l'objet d'une concertation avec les membres de l'observatoire des engagements, puisque l'objectif de cette enquête est d'alimenter la réflexion de cet observatoire, tel que cela leur a été indiqué et précisé lors de la dernière réunion qui a eu lieu au mois de février. Cette réunion devrait se dérouler dans cette salle car je souhaite qu'il y ait une présentation unique avec les membres de l'observatoire et ceux du Conseil Municipal, qui seront tous invités. Vous recevrez donc une invitation.

Avant de lever la séance, il me reste à vous indiquer que la prochaine réunion devrait avoir lieu le 25 avril, et assurément le 30 mai. La tenue de la séance du Conseil Municipal du 25 avril dépendra des questions à inscrire à l'ordre du jour. Aussi, s'il n'y a pas d'urgence, nous les déplacerons au mois de mai. Ce soir, il convenait de voter les taux car la loi nous impose de le faire avant le 15 avril. Merci et bonne soirée.

Jean-Luc LAURENT lève la séance à 21h35.